

Nouveaux éléments de mode d'emploi de Monépi (2/12/19)

Paramétrage

Un produit créé peut désormais être géré à l'unité sur un épi et au kg par un autre épi, ce qui n'était pas possible avant l'été. Il faut donc, après création du produit, compléter les paramétrages pour chaque épi (portion, type de gestion, libellé propre à l'épi...).

Tant qu'un nouveau produit n'a pas été commandé, l'accès référent permet de changer de type de gestion de kg à unité et vice-versa.

Si le produit a déjà été utilisé il faut passer par un ticket car il peut y avoir une incidence sur la gestion du stock (1 unité ne valant pas systématiquement 1 kg).

Quand un produit est géré avec prix au kg, le poids de 1000g est automatiquement inscrit.

Si le produit fait 5kg, le conditionnement doit être 5, et ce quelque soit la portion que vous utilisez.

Le conditionnement c'est ce que propose le fournisseur, par exemple un sac de 5 kg de noix ; la portion c'est ce que l'épi propose à la vente, par exemple sachet de 500 g de noix.

Vérifier la cohérence entre le libellé EPI et la portion proposée.

Le colisage est le nombre d'unité que le producteur « regroupe » pour l'envoi. Exemple : un carton de 6 bouteilles, ou un carton de 24 boîtes de 640 g.

Exemple : tomme du jura de 500g avec une gestion en prix au kg. Il faut que :

-le PU soit le prix au kg soit 16,20€ (1)

-le poids 1000g sert aussi au calcul du prix au kg affiché sur la boutique (2)

-le conditionnement 0,500 donnera le nombre de colis sur la commande fournisseur (3)
et la portion (4) à ta convenance.

Les 3 premiers paramètres sont sur le produit du fournisseur, commun à tous les épis et le 4^{ème} est un paramètre propre à chaque épi, comme le libellé épi ou le surplus à OUI ou NON.

La portion n'est pas un paramètre du produit au niveau fournisseur mais un paramétrage propre à chaque épi, c'est pour cela qu'il n'est pas renseignable lors de la création du produit.

Chiffre avec décimale (0.500 par exemple) utiliser impérativement le point, pas la virgule.

Le poids du produit doit être le poids net de ce produit, sans l'emballage, afin que le prix au kilo qui apparaît sur la boutique ne soit pas faussé.

Pour un produit en pré-commande, sur la fiche produit le stock qui apparaît en négatif est la somme des pré-commandes en cours. C'est ce qui sera envoyé en commande au fournisseur.

Les modifications de prix de produits existants ne sont possibles que via l'accès référent.

La correction d'une commande (Quantité et Prix) est désormais possible entre la réception et la distribution, directement dans la liste des « commandes à rapprocher » dans « gérer les factures ».

Pour désactiver a posteriori l'affichage du prix au kg, accès référent > information du produit, tout comme le plafond stock disponible chez le fournisseur (précommande limitée au stock fournisseur).

Pour que les produits d'un fournisseur ne soient plus sur la boutique, il vaut mieux désactiver le fournisseur, c'est plus rapide que de le faire pour chaque produit.

Corriger l'inventaire. On ne peut faire un inventaire qu'avec des produits actifs, un produit archivé ou désactivé n'apparaît plus dans l'inventaire (le fournisseur peut être inactif).

1 - Dans l'écran Gestion de l'EPI > Inventaire (bouton gris) > sélectionner le fournisseur et renseigner les quantités réelles. Valider. Un message de confirmation apparaît.

2 - Dans l'écran Administration, partie jaune en bas apparaît la mention « x inventaire à régulariser ». Cliquer sur cette mention, sélectionner le fournisseur et passer une commande de régularisation qui met à jour le stock théorique.

Pour archiver un produit, il faut que le stock soit à 0 et pour archiver un fournisseur que tous ses produits soient archivés.

La recherche par le moteur de recherche de la boutique propose désormais tous les produits « actifs » des fournisseurs « actifs ».

Quand il y a un souci, prendre le produit qui pose problème et regarder "Analyse" du produit. On y retrouve les commandes au fournisseur, livraisons, commandes des adhérents, distribution...

Annonce des jours de distribution de vos pré-commandes sur l'ardoise de l'adhérent en haut à droite de l'interface Monépi. Cela implique de renseigner ces dates dans le menu Groupe Produits. Après avoir passé commande au fournisseur, il vous faut vous rendre dans > Groupe Produits > Dates livraison commandes. Renseigner la date

Si vous envoyez toujours la commande au fournisseur X jours avant la date de distribution, alors vous pouvez rentrer ce nombre X dans la fiche fournisseur.

Par exemple, pour le pain, X=2 (commandes les mercredis pour distributions les vendredis).

Pour "le frais", X=4 (commandes les mardis pour distrib les samedis).

La date de distribution sera alors indiquée automatiquement dans l'ardoise de l'adhérent (inutile de la modifier dans le Groupe Produits)

Si la date de la distribution suivante n'est pas encore connue pour les précommandes, désactiver le fournisseur après avoir envoyé la commande.

Sur une commande à réceptionner de produits en pré-commande, un bouton "Détail" permet de lister l'ensemble des pré-commandes adhérents composant la commande du fournisseur en attente de réception.

Rendre une photo carrée (indispensable pour la création d'un produit).

Choisir une petite image (200 pixel x 200 pixel plutôt que 4000 / 4000) pour accélérer le site.

Si vous ne trouvez pas de photo carrée, vous pouvez retailler (crop) une photo sur le site

<https://imageresizer.com/crop-image>

charger l'image (select image), choisir le ration 1:1, tracer le carré avec la souris dans l'image et cliquer sur « crop-image ».